

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 7 AVRIL 2021**

Le sept avril deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de PLASSAC s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le trente et un mars deux mille vingt et un.

Membres présents : M. LANGLAIS Jean-Charles, M. CERCEAU Fabrice, Mme POTET Christiane, Mme DAVID Eliane, Mme DELAIRE Sylvie, Mme MARTINEAU Marthe M. AUPY Christophe, M. GERGOUIL Patrick, M. LIAIGRE Xavier, M. MARATHE Freddy, M. RICHARD Christophe

Membres absents excusés : M. BUGEAU Bruno, Mme GILLET Maryvonne, Mme GOURDON Corinne

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme POTET Christiane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MARS 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

2) ANNULATION DE LOYERS DES LOCAUX COMMERCIAUX

M. le Maire rappelle le Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui a contraint le bar et le salon de coiffure à la fermeture.

Ces mesures ont été levées le 28 novembre 2020 pour le salon de coiffure, le bar restant fermé jusqu'à aujourd'hui.

Comme pour la première période de confinement, M. le Maire propose au conseil municipal l'annulation du loyer du mois de novembre pour le salon de coiffure, et les loyers du bar de novembre 2020 jusqu'à la date d'autorisation de réouverture des établissements fixée par décret ministériel, sous réserve que les mesures prescrites par le gouvernement aient été respectées.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire et lui donne tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette mesure.

3) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de Madame DAVID Eliane, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit comme suit :

Dépenses/Recettes	Commune	Pôle médical
Investissement		
Résultat reporté	-90 647,38	-24 309,20
Dépenses	158 784,89	22 486,64
Recettes	129 704,31	25 529,20
Résultat cumulé	-119 727,96	-21 266,64
Reste à réaliser	10 990,23	0,00
Besoin de financement	130 718,19	21 266,64
Fonctionnement		
Résultat reporté	294 586,15	35 372,09
Dépenses	368 818,36	7 304,85
Recettes	513 914,07	24 060,88
Résultat cumulé	439 681,86	52 128,12

Total résultat cumulé : 491 809,98 €

Hors de la présence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, le Maire, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020.

4) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 BUDGET COMMUNE ET POLE MEDICAL DRESSES PAR LE TRESORIER

Le conseil municipal constate que les résultats des comptes administratifs 2020 et des comptes de gestion présentés par Monsieur le Trésorier pour l'année 2020 sont concordants. Le conseil adopte les comptes de gestion 2020, à l'unanimité des membres présents.

5) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2020,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de :	145 095,71 euros
➤ Un excédent reporté de :	294 586,15 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	439 681,86 euros

La section d'investissement du dit compte administratif fait apparaître :

➤ Un déficit d'investissement de :	119 727,96 euros
➤ Un déficit reporté de :	90 647,38 euros
➤ Des restes à réaliser dépenses de :	10 990,23 euros
➤ Des restes à réaliser recettes de :	0,00 euros
entraînant un besoin de financement	130 718,19 euros

Décide, sur proposition du Maire, à l'unanimité des présents,
d'affecter au budget 2021 le résultat comme suit :

- affectation en réserve (compte 1068)	130 718,19 euros
- Résultat d'investissement reporté (compte 001) :	119 727,96 euros
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) :	308 963,67 euros

6) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET POLE MEDICAL

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2020,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de :	16 756,03 euros
➤ Un excédent reporté de :	35 372,09 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	52 128,12 euros

La section d'investissement du dit compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent d'investissement de :	3 042,56 euros
➤ Un déficit reporté de :	24 309,20 euros
➤ Des restes à réaliser dépenses de :	0,00 euros
➤ Des restes à réaliser recettes de :	0,00 euros
entraînant un besoin de financement	21 266,64 euros

Décide, sur proposition du Maire, à l'unanimité des présents,
d'affecter au budget 2021 le résultat comme suit :

- affectation en réserve (compte 1068)	21 266,64 euros
- Résultat d'investissement reporté (compte 001) :	21 266,64 euros
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) :	30 861,48 euros

7) BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE❖ **Fonctionnement**

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à 994 979,67 €. Les subventions sont reconduites.

❖ **Investissement**

Les principaux postes sont les suivants :

Rbst capital emprunts	7 123,00 €
Travaux bâtiments	153 066,00 €
Travaux de Voirie et réseaux	135 974,00 €
Matériel divers	34 284,00 €

Le budget d'investissement s'élève à 544 250,54 €, celui de fonctionnement à 994 979,67 € soit un budget total de 1 539 230,21 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget 2021.

8) BUDGET PRIMITIF 2021 POLE MEDICAL❖ **Fonctionnement**

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à 66 670,48 €.

❖ **Investissement**

Les recettes et dépenses de d'investissement s'élèvent à 48 086,64 €.

soit un budget total de 114 757,12 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget 2021.

9) VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

- Taxe habitation :	14,99 %
- Foncier bâti	13,72 %
- Foncier non Bâti	40,50 %
- CFE	21,97 %

Il ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Le taux de TFPB du département, qui est de 21,50 % en Charente-Maritime, sera ajouté à celui de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les taux comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière propriétés bâties	13,72 %	13,72 % +21,50 % = 35.22%
Taxe foncière propriétés non bâties	40,50 %	40,50 %
CFE	21,97 %	21,97 %

10) RELOGEMENT LOCATAIRE

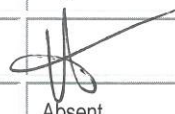
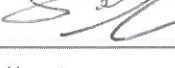
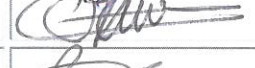
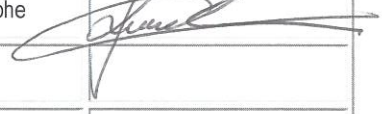
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au litige entre la commune et la locataire du logement situé au 62 avenue de haute saintonge concernant des dommages sur le bâtiment, une expertise ordonnée par le Tribunal de Proximité de Jonzac a eu lieu le 21 janvier 2021.

Le rapport d'expertise établi par M. Crampe conclut à de désordres sur le bâtiment qui vont nécessiter d'importants travaux et le relogement des locataires.

Pour ce faire, un bail de location est passé par Mme Lagay pour un logement situé sur la commune de Clion moyennant un loyer mensuel de 700 €. Le déménagement, effectué par la société ROYER, s'élève à 3048 € TTC, dont 30 % doivent être réglés à la signature du devis.

Dans l'attente du jugement du Tribunal, le loyer ainsi que les frais de déménagement sont pris en charge par la commune.

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.

Noms-Prénoms	Signatures		Signatures
LANGLAIS Jean-Charles		AUPY Christophe	
POTET Christiane		BUGEAU Bruno	Absent
DAVID Eliane		GERGOUIL Patrick	
CERCEAU Fabrice		LIAIGRE Xavier	
DELAIRE Sylvie		MARATHE Freddy	
GILLET Maryvonne	Absente	RICHARD Christophe	
GOURDON Corinne	Absente		
MARTINEAU Marthe		2	